

BLANQUER FAIT EXPLOSER LE BAC

Le SNES-FSU a été reçu ce vendredi 4 octobre au ministère sur la question particulière des épreuves communes de contrôle continu. Il se confirmerait un calendrier des épreuves de bac réparties tout au long du cycle terminal sans interruption de janvier au mois de juin de l'année suivante, avec des épreuves de spécialités en Terminale dès le retour des vacances de février ! Ce serait un véritable parcours du combattant.

Le ministère persiste dans sa volonté de renvoyer au local le cadre de l'examen laissant chaque établissement décider de l'organisation des épreuves de contrôle continu. On peut aisément concevoir l'ampleur de la désorganisation des enseignements et de la dégradation des conditions d'exercice des métiers de l'éducation, enseignants et non enseignants.

Le projet de note émanant de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) confirme le projet ministériel d'un baccalauréat à géométrie variable et la volonté de mettre au pas des enseignants soumis aux logiques bureaucratiques d'une évaluation permanente et standardisée.

Un refus de cadrage national ou même académique pour l'organisation des épreuves

- Une organisation locale des épreuves, avec étalement des épreuves tout au long de la période concernée, sur 3 mois et demi pour la première session par exemple.
- Pas de salle format examen
- Surveillance assurée par le professeur habituel ou tout autre personnel, pas besoin de surveillant supplémentaire
- Dans ce schéma, il n'y aurait pas de banalisation des cours prévue, ni pour les élèves, ni pour les enseignants correcteurs
- Possibilité de donner des sujets différents selon les classes et/ou ne pas les faire composer simultanément

Une confusion volontaire entre les différents types d'évaluation, formative et certificative.

- L'élève aurait accès à sa copie corrigée car la notation est pensée « à l'appui de la progression de l'élève »
- « L'évaluation continue des élèves ne doit pas donner lieu à des périodes successives de « bachotage » : elle accompagne le lycéen dans son parcours et lui permet d'acter naturellement sa progression. Inscrites dans le cours normal de sa scolarité, les épreuves communes lui permettent de cumuler régulièrement ses acquis pour l'obtention du baccalauréat. »
- barèmes de correction mentionnés sur les sujets ou grilles d'évaluation prévues dans les définitions des épreuves

Un formatage de l'acte pédagogique

- standardisation obligatoire des progressions pédagogiques

Une bureaucratisation de l'évaluation

- Banque nationale de sujets dont les sujets les plus souvent choisis seraient retirés ; le niveau équivalent des sujets garantirait seul l'égalité de traitement, selon le ministère.
- Sujet choisi par le Proviseur, avec l'appui de l'équipe pédagogique
- Dématérialisation des corrections avec un outil (Santorin) pour assurer l'anonymisation des copies et leur éventuel brassage entre les correcteurs de l'établissement ou à l'échelle d'un bassin (archivage et répartition en lots vers les correcteurs désignés) ; notes à saisir dans Cyclades
- Surveillance des correcteurs en ligne (alertes en cas de distorsion avec la moyenne académique pour un même sujet)
- Commission académique d'harmonisation (composition fixée par arrêté rectoral, avec IPR et enseignants), à chaque fin de session pour « corriger un éventuel effet correcteur ou établissement »

Le SNES-FSU a pointé toutes les contradictions d'un projet qui soumet les élèves comme les personnels à la pression constante de l'évaluation tout en faisant disparaître le sens même d'épreuves de baccalauréat. Il a rappelé la situation d'impréparation totale de l'administration pour l'organisation de ces épreuves dont les sujets ne pourront bénéficier des protocoles de vérification en vigueur. Le retard pris dans la constitution de la BNS (banque nationale de sujets), toujours inaccessible à ce jour, est inquiétant. Où est l'égalité de traitement quand les épreuves d'une même discipline se dérouleront, par exemple, sur le temps ordinaire des cours en janvier pour les uns, et en mars pour les autres ? Le ministère semble aussi ignorer le degré de pression qui peut exister sur des correcteurs quand ceux-ci sont aisément identifiables et qu'il s'agira d'exploiter pédagogiquement la copie corrigée à laquelle l'élève aura accès dès le retour de la commission d'harmonisation (car c'est de cela dont il s'agit quand on préconise d'inscrire la note d'épreuve comme un outil de progression). Le ministère semble aussi tout ignorer de la réalité du quotidien d'un lycée : sans banalisation des cours, les E3C d'une durée de 2 heures vont se superposer à des séquences de cours de 55 minutes, ce qui va considérablement désorganiser l'établissement (retard prévisible des élèves et des professeurs autour qui vont suivre, surcharge de travail pour les vies scolaires etc.)

A toutes ces interrogations, le ministère a concédé la possibilité d'un accès à la banque de sujet élargi à l'ensemble des enseignants et d'une rémunération spécifique sans autre précision. A toutes les autres objections du SNES-FSU, il répond souplesse et renvoi au local, affirmant que ces épreuves sont du contrôle continu.

A titre transitoire, le SNES-FSU demande l'annulation de la première session d'épreuves communes qui doit avoir lieu à partir de janvier et la transformation de la session de juin en épreuves nationales. Il est temps que le ministère prenne la mesure du danger d'une désorganisation des enseignements telle que le sens même du métier enseignant et la santé de tous seraient mis en péril.